



Canicules

« Qui aurait pu prédire la vague d'inflation, ainsi déclenchée ? Ou la crise climatique aux effets spectaculaires encore cet été dans notre pays ? »

Cette déclaration, c'est celle de notre président de la République lors de ses vœux du 31 décembre 2022. Malgré les alertes claires et répétées depuis des années de la part du GIEC (entre autres) sur le dérèglement climatique, il est évident que nos dirigeants n'ont pas fait le nécessaire pour adapter notre société aux vagues de chaleur plus fréquentes et intenses qui nous étaient annoncées.

Face aux canicules de cette année, la CGT Finances Publiques du Cher est intervenue à plusieurs reprises auprès de la direction pour obtenir des mesures concrètes afin de protéger au mieux les agents.

À Condé, où certains bureaux sont particulièrement exposés à la chaleur, nous avons demandé lors du CSAL du 8 juin l'installation de stores extérieurs.

Toujours à Condé, nous avons obtenu confirmation de la livraison de six climatiseurs.

À la suite d'une intervention de la CGT Finances Publiques auprès de la Direction générale, nous avons obtenu de la direction locale de confirmer aux agents la possibilité de bénéficier d'une ASA pour garde d'enfant lorsque leur école est fermée à cause de la canicule.

Nous avons également demandé l'adaptation des horaires d'accueil du public pendant les fortes chaleurs, possibilité qui nous a été confirmée par la direction, mais aussi la mise à disposition de bureaux inoccupés au deuxième étage de Lahitolle lorsque ceux-ci offrent de meilleures conditions de travail.

S'adapter aujourd'hui... et anticiper demain

Ces épisodes ne sont malheureusement plus exceptionnels. Le changement climatique va rendre les fortes chaleurs plus fréquentes et impose donc de penser durablement l'adaptation de nos bâtiments et de notre organisation du travail, plutôt que d'attendre chaque nouvelle canicule pour réagir dans l'urgence.

Stores, climatisation, aménagement des horaires, changement temporaire de bureau : des solutions existent et doivent être mises en œuvre dès que les conditions de travail l'exigent.

La CGT Finances Publiques du Cher continuera d'intervenir auprès de la direction à chaque fois que ce sera nécessaire. N'hésitez donc pas à nous signaler les difficultés rencontrées dans votre service afin que nous sachions quels sont vos besoins.

Démission de la directrice départementale adjointe

Le 2 juin dernier, nous apprenions sur Ulysse 18 la démission de la directrice départementale adjointe qui a décidé de « se consacrer entièrement à ses mandats électifs locaux ».

Ce qui n'a pas été dit dans ce communiqué c'est que ces mandats étaient légalement incompatibles avec ses fonctions à la DDFiP du Cher (L.2122-5 du CGCT). Une incompatibilité qui ne semblait pourtant pas émouvoir la direction avant que les organisations syndicales ne soulèvent la situation et le risque de conflit d'intérêts qui en découle.

On exige régulièrement des agents une exemplarité sans faille en matière de déontologie. Pour la CGT Finances Publiques, il paraît donc naturel que la même exigence s'applique à celles et ceux qui dirigent nos services.

Quand le salaire ne suffit plus

Beaucoup de Français ne demandent pas les aides sociales auxquelles ils ont droit, le plus souvent par manque d'informations (connaissance de l'existence de l'aide, des conditions requises, etc...) ou encore à cause de la complexité des démarches.

Pour le RSA, c'est environ 35 % des bénéficiaires potentiels qui ne font pas la demande, 27 % pour la prime d'activité. Il existe aussi des dispositifs souvent peu connus comme la CSS (Complémentaire Santé Solidaire), l'ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées, aussi connue sous le nom de "minimum vieillesse").

Chaque année, c'est au total environ 10 milliards d'euros qui ne sont pas versés à des personnes qui pourraient être éligibles.

Pour une personne vivant seule et sans enfant, locataire avec un **revenu mensuel de 1 500 €** (avant prélèvement à la source), le montant de la prime d'activité s'élève **229€/mois**

Avec un **revenu mensuel de 1 800 €** le montant s'élève à **155 €/mois**

Nous vous invitons à vous rendre sur le site <https://mes-aides.gouv.fr/> qui vous permet d'avoir accès à divers simulateurs et formulaires de demandes d'aides.

Nous vous rappelons également qu'en cas de difficultés vous pouvez vous faire aider par l'assistante sociale du département (Françoise BERNARD 02.48.23.70.11 francoise.bernard@finances.gouv.fr)



NRP 2, le retour

Le document du Comité Social d'Administration de Réseau du 2 juillet 2026 présente un projet d'Adaptation du réseau territorial 2027-2030. Soyons clairs : il s'agit d'un NRP bis.

Le NRP prévoyait en effet une « stabilisation du réseau territorial » jusqu'à fin décembre 2026, mais ensuite ? Eh bien on continue de supprimer des services.

Dès 2027, ce sont plus de 130 fermetures qui sont prévues :

- environ 50 postes comptables
- une soixantaine d'antennes
- une trentaine de services administratifs

À l'horizon 2030, ce sont environ 330 services qui seraient concernés.

Et pour l'accueil du public?

La Direction Générale estime que les MFS (Maisons France Services) sont satisfaisantes pour gérer l'accueil des usagers, ils devront donc s'en contenter !

Autrement dit, pendant que la DGFIP ferme ses propres implantations et éloigne toujours davantage ses services des usagers, elle compte sur les MFS pour prendre le relais.

Pour la CGT Finances Publiques, remplacer progressivement un accueil assuré par des agents de la DGFIP par un accueil « généraliste » n'est ni une adaptation, ni une amélioration du service public. C'est une poursuite de son démantèlement territorial.

**On vide les services en supprimant des postes, puis
on supprime les services en arguant qu'ils sont vides,
et on recommence !**



Élections professionnelles

En fin d'année auront lieu les élections professionnelles dans la fonction publique.
Au-delà du choix d'un syndicat, la participation elle-même est un enjeu.

Plus les agents votent, plus les organisations syndicales sont légitimes et fortes face à la direction. Des **syndicats forts**, ce sont des syndicats qui peuvent davantage faire pression sur les décisions, s'opposer à des consignes absurdes ou défendre les collègues contre les injustices du monde du travail. Parce que nos intérêts ne sont pas toujours ceux de l'administration, nous avons besoin de pouvoir construire un **rapport de force** pour protéger nos droits et en conquérir de nouveaux.

Car les **avancées sociales** ne sont jamais tombées du ciel, jamais les travailleurs ne les ont reçues en cadeaux. Il a toujours fallu **se battre**, et plus que jamais il est important de pouvoir continuer à le faire. Face aux suppressions d'emplois, aux restructurations, au gel du point d'indice, à la suppression de la GIPA, à l'augmentation de la charge de travail, ce qui fera bouger les lignes c'est notre capacité à nous organiser et **agir collectivement**.

Voter aux élections professionnelles, c'est déjà nous donner des chances en plus d'**améliorer nos conditions de vie et de travail**. Et puisqu'il faut choisir, autant opter pour un syndicat qui ne se contente pas d'accompagner les décisions de l'administration ou de traiter les dossiers au cas par cas. Autant opter pour un syndicat présent sur le terrain, dans les instances, aux côtés des agents et dans les mobilisations.

**Alors en décembre votez pour vous : votez pour la
CGT Finances Publiques !**



Pour contacter la CGT :
Samuel Mazon : 06.28.53.46.25
cgt.ddfip18@dgfip.finances.gouv.fr